



## CONSEIL — 231<sup>e</sup> SESSION

### PREMIÈRE SÉANCE

(SALLE DU CONSEIL, VENDREDI 16 FÉVRIER 2024, 10 HEURES)

### RÉSUMÉ DES DÉCISIONS

#### SÉANCE À HUIS CLOS

*Non disponible*

#### SÉANCE PUBLIQUE

#### Questions diverses

#### Journée internationale de commémoration des victimes d'accidents d'aviation et de leurs familles

9. Le Conseil prend note de la déclaration faite par le Président du Conseil à l'occasion du troisième anniversaire de la Journée internationale de commémoration des victimes d'accidents d'aviation et de leurs familles, qui sera célébrée le 20 février 2024.

#### Modifications du programme des travaux de la 231<sup>e</sup> session

10. Prenant note des modifications apportées au programme des travaux de la 231<sup>e</sup> session du Conseil, lesquelles avaient été communiquées par le Président du Conseil par courriel le 26 janvier 2024 et ensuite approuvées par le Conseil suivant la procédure écrite, le Conseil est en outre convenu d'ajouter un élément au programme des travaux concernant la proposition portant sur l'organisation d'une rencontre de haut niveau à Mascate (Oman) sur la sûreté de l'aviation, sachant qu'il y aura des incidences pour le Secrétariat à cet égard, dans le cadre des activités déjà envisagées pour la Semaine de la sûreté de l'OACI (du 15 au 17 octobre 2024).

11. Le Conseil prend aussi note que les présidents respectifs du Groupe restreint sur le financement de mesures de réduction des émissions de CO<sub>2</sub> de l'aviation et du Groupe restreint sur les enseignements tirés de la 41<sup>e</sup> session de l'Assemblée feront le point verbalement sur leurs travaux à l'occasion d'une séance ultérieure de la session en cours, au titre du point « Questions diverses ». Il est également entendu que la Délégation du Japon présentera une mise à jour sur l'incident survenu à l'aéroport international de Haneda à Tokyo (Japon), le 2 janvier 2024, lors d'une séance ultérieure, au titre du point « Questions diverses ».

**Demandes d'observateurs et d'observatrices à participer à des séances à huis clos du Conseil**

12. Aucune observation n'ayant été reçue en réponse aux notifications par courriel diffusées par le Président du Conseil en novembre et décembre 2023, et en janvier 2024, et conformément à la règle 32, alinéa a) du *Règlement intérieur du Conseil*, le Conseil est convenu d'inviter Delphine Micheaux Naudet (Union européenne) à participer en qualité d'observatrice à la 231<sup>e</sup> session du Conseil, à l'examen de toutes les questions étudiées à huis clos, et d'inviter Michael Rossell et, en son absence, Nathalie Herbelles (ACI), Carlos Cirilo et, en son absence, Michelle Bishop (CANSO), Michael Comber (IATA), Daniel Carnelly et, en son absence, Nina Brooks (ICCAIA), ainsi que Brian Shury et, en son absence, Sebastián Currás-Barrios (IFALPA), à participer en qualité d'observateurs à la 231<sup>e</sup> session du Conseil, à l'examen à huis clos de questions relatives à la sécurité et à la sûreté de l'aviation, selon qu'il convient.

**Rapport de l'autorité de surveillance du registre international aux États contractants de la Convention du Cap et de son protocole aéronautique pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2022**

13. Aucune observation n'ayant été reçue au 1<sup>er</sup> septembre 2023 en réponse au mémorandum PRES SS/3509 du Président du Conseil du 25 août 2023, il est noté que le Président approuve, au nom du Conseil, le Rapport de l'autorité de surveillance du registre international aux États contractants de la Convention du Cap et de son protocole aéronautique pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2022.

**Nomination de membres à la Commission de navigation aérienne (ANC)**

14. Aucune observation n'ayant été reçue au 3 janvier 2024 en réponse au courriel du Président du Conseil du 27 décembre 2023, il est noté que Kok Wee Ang, désigné par le Gouvernement de Singapour, est nommé membre de l'ANC, en remplacement de Subash S., avec effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

15. Aucune observation n'ayant été reçue au 25 janvier 2024 en réponse au courriel du Président du Conseil du 19 janvier 2024, il est noté que Victor de Sant'anna Souza, désigné par le Gouvernement du Brésil, est nommé membre de l'ANC en remplacement de Luiz Eduardo de França Scovino, avec effet à compter du 23 février 2024.